

## Communiqué aux Médias

5 janvier 2021

SIX Exchange Regulation AG  
Hardturmstrasse 201  
Case postale  
CH-8021 Zurich  
[www.ser-ag.com](http://www.ser-ag.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### Amende contre Blackstone Resources AG

**La Commission des sanctions de SIX Group AG a prononcé une amende de CHF 40'000 contre Blackstone Resources AG pour violation des prescriptions concernant la cotation.**

À l'issue d'un examen préliminaire, SIX Exchange Regulation AG (SER), chargée de la surveillance et de la mise en oeuvre des devoirs des sociétés cotées en bourse, a ouvert le 28 mai 2019 une enquête contre Blackstone Resources AG. L'enquête portait sur la conversion de toutes les actions au porteur en actions nominatives au 14 janvier 2019. Après clôture de la procédure d'enquête, SER a transmis une requête de sanction à la Commission des sanctions. Celle-ci a approuvé la requête dans cette affaire et a sanctionné Blackstone Resources AG d'une amende de CHF 40'000 par sa décision du 20 novembre 2020. Blackstone Resources AG a renoncé à toute voie de recours. La décision de la Commission des sanctions est entrée en vigueur après l'expiration du délai de recours.

Le 21 décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire de Blackstone Resources AG a décidé de convertir ses 42'700'000 actions au porteur en un même nombre d'actions nominatives avec une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. La conversion des actions a été inscrite le 14 janvier 2019 au registre du commerce et a été publiée le 17 janvier 2019 dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Blackstone Resources AG n'ayant pas soumis de requête de cotation en relation avec la conversion des actions, le négoce de titres de Blackstone Resources AG a été suspendu le 17 janvier 2019. Après la requête de cotation de Blackstone Resources AG a été approuvée le 31 janvier 2020, le négoce des 42'700'000 actions nominatives de Blackstone Resources AG a été repris avec un nouveau numéro de valeur.

La Commission des sanctions a qualifié la violation des prescriptions concernant la cotation comme négligence grave.

Pour toute question, veuillez-vous adresser à Jürg Schneider, Head Media Relations.

Téléphone: +41 58 399 2129

E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

**SIX Exchange Regulation AG** est une société juridiquement indépendante de SIX Group AG et l'un des organes réglementaires des plates-formes de négociation de SIX. SIX Exchange Regulation AG s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et surveille l'application des conditions légales et réglementaires. Dans le cadre de ses tâches variées, SIX Exchange Regulation AG dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions ou peut prononcer des décisions de sanction. SIX Exchange Regulation AG comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

[www.ser-ag.com](http://www.ser-ag.com)

**SIX** exploite et développe des services d'infrastructure dans les unités d'affaires Securities & Exchanges, Banking Services et Financial Information, dans le but d'accroître l'efficacité, la qualité et la capacité d'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la place financière suisse. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (122 banques). Avec ses quelque 2'600 collaborateurs et une présence dans 20 pays, elle a généré en 2019 des produits d'exploitation de CHF 1,13 milliard et le bénéfice net du Groupe s'est établi à CHF 120,5 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)